



# Oxygène

## Fiche de Données de Sécurité F-4638

conformément à la Loi sur les produits dangereux (11 février 2015)

Date d'émission: 10-15-1979

Date de révision: 07-28-2023

Remplace la fiche: 01-01-2021

Version: 1.1

### SECTION 1: Identification

#### 1.1. Identificateur de produit

Forme du produit	: Substance
Nom de la substance	: Oxygène
N° CAS	: 7782-44-7
Formule brute	: O <sub>2</sub>
Autres moyens d'identification	: Oxygène, comprimé; Oxygène MediPure; Oxygène respirable; Oxygène USP; Oxygène - Qualité plongée; dioxygène
Groupe de produits	: Produits de base

#### 1.2. Usage recommandé et restrictions d'utilisation

Utilisations recommandées et restrictions	: Utilisations médicales, Utilisation industrielle, Gaz de plongée (respiration sous l'eau)
---	---

#### 1.3. Fournisseur

Linde Canada inc.  
500 — 5015 Spectrum Way  
Mississauga - Canada L4W 0E4  
T 1-905-803-1600 - F 1-905-803-1682  
[www.lindecana.ca](http://www.lindecana.ca)

#### 1.4. Numéro d'appel d'urgence

Numéro d'urgence	: 1-800-363-0042 Veuillez appeler le numéro d'urgence en service 24 heures sur 24 uniquement en cas de déversements, de fuites, d'incendie, d'une exposition ou d'un accident mettant en cause ce produit. Pour obtenir des renseignements généraux, contactez le représentant du fournisseur ou de Linde.
------------------	---

### SECTION 2: Identification des dangers

#### 2.1. Classification de la substance ou du mélange

##### Classification (GHS CA)

Gaz comburants, Catégorie 1	H270
Gaz sous pression Gaz comprimé	H280

#### 2.2. Éléments d'étiquetage SGH, y compris conseils de prudence

##### Étiquetage GHS CA

Pictogrammes de danger



Mot-indicateur

: Danger

Mentions de danger

: PEUT PROVOQUER OU AGGRAVER UN INCENDIE; COMBURANT  
CONTIENT UN GAZ SOUS PRESSION; PEUT EXPLOSER SOUS L'EFFET DE LA CHALEUR

Conseils de prudence

: Ne pas manipuler avant d'avoir lu et compris toutes les précautions de sécurité.  
Tenir à l'écart des vêtements et d'autres matières combustibles.  
Tenir les soupapes et les accessoires exempts d'huile et de graisse.  
En cas d'incendie: Stopper la fuite, s'il est sécuritaire de le faire.  
Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé.  
Protéger des rayons solaires lorsque la température ambiante est supérieure à 52 °C (125 °F).  
Installer un antiretour dans les tuyaux.  
Utiliser uniquement avec du matériel fait de matériaux compatibles et prévus pour la pression

Ce document n'est sous l'entière responsabilité de la société Linde que jusqu'au moment où il est reçu par voie électronique directement de Linde ou tant qu'il est sur le site Web de Linde Canada inc. où une copie de la version du document est disponible à des fins de téléchargement. Linde ne peut garantir l'intégrité ou l'exactitude de toute version de ce document après son téléchargement électronique ou son retrait de notre site Web.



# Oxygène

## Fiche de Données de Sécurité F-4638

conformément à la Loi sur les produits dangereux (11 février 2015)

Date d'émission: 10-15-1979

Date de révision: 07-28-2023

Remplace la fiche: 01-01-2021

Version: 1.1

de la bouteille.

NE PAS modifier ou forcer les connexions.

Éviter tout déversement. Ne pas marcher sur les déversements ou faire rouler le matériel dessus.

Utiliser uniquement avec du matériel nettoyé pour le service oxygène.

Ouvrir le robinet lentement.

Fermer le robinet après chaque utilisation et lorsque la bouteille de gaz est vide.

### 2.3. Autres dangers

Autres dangers non classés

: Respirer de l'oxygène à concentration égale ou supérieure à 80 % à pression atmosphérique pour plus de quelques heures peut causer une congestion nasale, une toux, des maux de gorge, des douleurs thoraciques et une difficulté respiratoire. Respirer de l'oxygène à une pression plus élevée augmente la possibilité d'effets nocifs dans une période de temps plus courte. Respirer de l'oxygène pur sous pression peut causer des lésions pulmonaires et aussi affecter le système nerveux central (SNC), provoquant des étourdissements, une mauvaise coordination, des sensations de picotement, des troubles visuels et auditifs, des contractions musculaires, l'évanouissement et des convulsions. Respirer de l'oxygène sous pression augmente le temps d'adaptation à la noirceur et réduit la vision périphérique.

### 2.4. Toxicité aiguë inconnue (GHS CA)

Sans objet

## SECTION 3: Composition/information sur les ingrédients

### 3.1. Substances

Nom : Oxygène  
N° CAS : 7782-44-7  
Numéro CE : 231-956-9  
Numéro index : 008-001-00-8

Nom	N° CAS	% (Vol.)	Nom commun (synonymes)
Oxygène	(N° CAS) 7782-44-7	99,5 – 100	Oxygen (dissolved) / Oxygen gas / Oxygen, compressed / Oxygen, dissolved

### 3.2. Mélanges

Sans objet

## SECTION 4: Premiers soins

### 4.1. Description des mesures de premiers secours

Premiers soins après inhalation : Consulter un médecin. Transporter la victime à l'extérieur et la maintenir au repos dans une position où elle peut confortablement respirer.  
Premiers soins après contact avec la peau : Pas d'effets néfastes attendus avec ce produit.  
Premiers soins après contact oculaire : En cas d'irritation des yeux: Rincer immédiatement et abondamment à l'eau. Consulter un ophtalmologue si l'irritation persiste.  
Premiers soins après ingestion : L'ingestion n'est pas considérée comme une voie d'exposition possible.

### 4.2. Symptômes et effets les plus importants, aigus ou retardés

Symptômes/effets : Pas de données supplémentaires.

### 4.3. Nécessité d'une prise en charge médicale immédiate ou d'un traitement spécial, si nécessaire

Autre avis médical ou traitement : None.

## SECTION 5: Mesures à prendre en cas d'incendie

### 5.1. Agents extincteurs appropriés

Moyens d'extinction appropriés : Accélère vigoureusement la combustion. Utiliser un agent extincteur approprié. Un système d'extinction à l'eau (par exemple, une douche (par ex, une douche de sécurité) est préférable pour les feux de vêtements.

### 5.2. Agents extincteurs inappropriés

Pas de données supplémentaires.

Ce document n'est sous l'entière responsabilité de la société Linde que jusqu'au moment où il est reçu par voie électronique directement de Linde ou tant qu'il est sur le site Web de Linde Canada inc. où une copie de la version du document est disponible à des fins de téléchargement. Linde ne peut garantir l'intégrité ou l'exactitude de toute version de ce document après son téléchargement électronique ou son retrait de notre site Web.



# Oxygène

## Fiche de Données de Sécurité F-4638

conformément à la Loi sur les produits dangereux (11 février 2015)

Date d'émission: 10-15-1979

Date de révision: 07-28-2023

Remplace la fiche: 01-01-2021

Version: 1.1

### 5.3. Dangers spécifiques du produit dangereux

- Risque d'incendie : Agent comburant; accélère vigoureusement la combustion. Le contact avec des matières inflammables peut provoquer un incendie ou une explosion.
- Danger d'explosion : CONTIENT UN GAZ SOUS PRESSION; PEUT EXPLOSER SOUS L'EFFET DE LA CHALEUR.
- Réactivité : Pas de données supplémentaires.
- Réactivité en cas d'incendie : Pas de danger de réactivité autre que les effets décrits dans les sections ci-dessous.

### 5.4. Équipements de protection spéciaux et précautions spéciales pour les pompiers

- Instructions de lutte contre l'incendie : Gaz comburant haute pression
- Évacuer tout le personnel de la zone dangereuse. Utiliser un appareil respiratoire autonome et des vêtements de protection. Refroidir immédiatement les contenants avec de l'eau à une distance maximale. Arrêter l'écoulement de gaz si cela peut être fait de manière sécuritaire, tout en continuant de pulvériser de l'eau. Éliminer les sources d'ignition si cela peut être fait de manière sécuritaire. Enlever les contenants de la zone d'incendie si cela peut être fait de manière sécuritaire. Les pompiers sur place doivent se conformer aux règlements des codes d'incendie provincial et local.
- Protection en cas d'incendie : Appareil de protection respiratoire autonome isolant.
- Équipements de protection spéciaux pour pompiers : Vêtement de protection et équipement de respiration autonome destinés aux pompiers.
- Méthodes spécifiques : Utiliser des moyens d'extinction appropriés pour circonscrire l'incendie. L'exposition au feu et à la chaleur peut causer la rupture des contenants de gaz. Refroidir les contenants exposés avec de l'eau pulvérisée depuis un endroit protégé. Ne pas laisser l'eau d'arrosage utilisée dans les cas d'urgence s'écouler dans les réseaux d'évacuation et les égouts.
- Arrêter le débit gazeux si cela peut être fait de manière sécuritaire.
- Utiliser de l'eau en pulvérisation ou en nuage pour rabattre au sol les fumées si possible.
- Autres informations : La chaleur de l'incendie peut augmenter la pression dans le récipient et le faire éclater. Les bouteilles sont munies d'une soupape de sécurité (il peut exister des exceptions où autorisé par TC.) Aucune partie du récipient ne doit être exposée à une température supérieure à 125°F (52°C). La fumée, les flammes et les étincelles électriques en présence d'atmosphères enrichies en oxygène constituent des risques d'explosion.

## SECTION 6: Mesures à prendre en cas de déversement accidentel

### 6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

- Mesures générales : Empêcher la pénétration du produit dans les égouts, les sous-sols, les fosses, ou tout autre endroit où son accumulation pourrait être dangereuse. Assurer une ventilation d'air appropriée. Éliminer les sources d'inflammation. Évacuer la zone. Essayer d'arrêter la fuite. Contrôler la concentration du produit rejeté. Porter un appareil respiratoire autonome individuel (ARI) pour entrer dans la zone, à moins d'avoir contrôlé que celle-ci est sûre. Stopper la fuite, si possible sans prendre de risque.

### 6.2. Méthodes et matériaux pour le confinement et le nettoyage

- Procédés de nettoyage : Sans objet.

Ce document n'est sous l'entière responsabilité de la société Linde que jusqu'au moment où il est reçu par voie électronique directement de Linde ou tant qu'il est sur le site Web de Linde Canada inc. où une copie de la version du document est disponible à des fins de téléchargement. Linde ne peut garantir l'intégrité ou l'exactitude de toute version de ce document après son téléchargement électronique ou son retrait de notre site Web.



# Oxygène

## Fiche de Données de Sécurité F-4638

conformément à la Loi sur les produits dangereux (11 février 2015)

Date d'émission: 10-15-1979

Date de révision: 07-28-2023

Remplace la fiche: 01-01-2021

Version: 1.1

### SECTION 7: Manutention et stockage

#### 7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

- Précautions à prendre pour une manipulation sans danger : Porter des gants de protection en cuir pour manipuler les bouteilles. Protéger les bouteilles contre tout dommage. Ne pas traîner, faire rouler, faire glisser ni laisser tomber les bouteilles. Toujours garder le chapeau du robinet en place quand on déplace une bouteille. Ne jamais soulever une bouteille par son chapeau; le chapeau est conçu uniquement pour protéger le robinet. Utiliser un chariot porte-bouteille pour déplacer les bouteilles, même sur une courte distance. Ne jamais insérer un objet (par exemple, une clé, un tournevis, un levier) dans les ouvertures du chapeau; cela pourrait endommager le robinet et provoquer une fuite. Utiliser une clé à courroie pour enlever les chapeaux trop serrés ou rouillés. Ouvrir lentement le robinet. Si le robinet est difficile à ouvrir, arrêter l'utilisation et contacter votre fournisseur. Fermer le robinet du contenant après chaque utilisation; garder le robinet fermé même quand ce contenant est vide. Ne jamais appliquer une flamme ou de la chaleur localisée directement sur une quelconque partie du contenant. Les températures élevées peuvent endommager le contenant et causer une défaillance prématurée du détendeur de pression du contenant et en vider le contenu. Pour les autres précautions d'utilisation de ce produit, voir la section 16.
- Sécurité lors de l'utilisation du produit : **L'adéquation entre ce produit et l'usage auquel il est destiné en tant qu'élément de mélanges respiratoires de plongée sous-marine doit être déterminée par du personnel compétent, ou sous sa surveillance, en matière d'utilisation de mélanges de gaz respiratoire de plongée sous-marine et qui connaît bien les effets physiologiques, les méthodes employées, la fréquence et la durée d'utilisation, les risques, les effets secondaires et les précautions à prendre.**

#### 7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris les éventuelles incompatibilités

- Conditions de stockage : **Danger! INFLAMMABLE, GAZ À HAUTE PRESSION.** Stocker uniquement dans un endroit où la température ne dépassera pas 52 0C (125 0F). Placer des panneaux « Interdiction de fumer/Interdiction de flammes nues » dans les zones de stockage et d'utilisation. Il ne doit pas y avoir de sources d'inflammation. Séparer les colis et les protéger contre les risques d'incendie et/ou d'explosion en respectant les codes et exigences appropriés (par exemple, les codes CSA, TSSA ou NFPA), ou conformément aux exigences provinciales déterminées par l'autorité compétente. Toujours fixer les récipients en position verticale pour éviter qu'ils ne tombent ou ne soient renversés. Installer fermement à la main le capuchon de protection de la valve, s'il est fourni, lorsque le récipient n'est pas utilisé. Stocker séparément les récipients pleins et les récipients vides. Utiliser un système d'inventaire « premier entré, premier sorti » pour éviter de stocker des récipients pleins pendant de longues périodes. Pour d'autres précautions concernant l'utilisation de ce produit, voir la section 16.

**AUTRES PRÉCAUTIONS POUR LA MANUTENTION, STOCKAGE ET UTILISATION:** Lors de la manipulation du produit sous pression, utiliser la tuyauterie et l'équipement conçus pour supporter les pressions auxquelles cette tuyauterie et cet équipement seront soumis. Ne jamais travailler sur un système sous pression. Utiliser un dispositif d'antiretour pour la tuyauterie. Les gaz peuvent causer une suffocation rapide en raison d'un manque d'oxygène; stocker et utiliser avec une ventilation adéquate. Si une fuite se produit, fermer le robinet du réservoir et purger le système d'une manière sûre et écologiquement correcte en conformité avec toutes les lois internationales, fédérales / nationales, étatiques / provinciales et locales; réparer ensuite la fuite. Ne placer jamais un réservoir où il peut faire partie d'un circuit électrique.

### SECTION 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

#### 8.1. Paramètres de contrôle

Pas de données supplémentaires.

#### 8.2. Contrôles techniques appropriés

- Contrôles techniques appropriés : Éviter les atmosphères enrichies en oxygène (>23,5%). Utiliser un système d'échappement local avec la vitesse d'écoulement suffisante pour maintenir un approvisionnement adéquat de l'air dans la zone de respiration du travailleur. Mécanique (générale) : la ventilation générale d'échappement peut être acceptable si elle peut maintenir un approvisionnement adéquat en air.

Ce document n'est sous l'entière responsabilité de la société Linde que jusqu'au moment où il est reçu par voie électronique directement de Linde ou tant qu'il est sur le site Web de Linde Canada inc. où une copie de la version du document est disponible à des fins de téléchargement. Linde ne peut garantir l'intégrité ou l'exactitude de toute version de ce document après son téléchargement électronique ou son retrait de notre site Web.



# Oxygène

## Fiche de Données de Sécurité F-4638

conformément à la Loi sur les produits dangereux (11 février 2015)


Date d'émission: 10-15-1979

Date de révision: 07-28-2023

Remplace la fiche: 01-01-2021

Version: 1.1

### 8.3. Mesures de protection individuelle/équipements de protection individuelle

Équipement de protection individuelle	: Lunettes de sécurité. Écran facial. Des gants.
	
Protection des mains	: Porter des gants de travail lors de la manipulation des contenants. Porter des gants de caoutchouc épais où le contact avec le produit peut se produire.
Protection oculaire	: Porter des lunettes de sécurité étanches lors des opérations de transvasement ou de débranchement des conduites et raccords. . Les choisir en conformité avec la norme CSA Z94.3 courante, « <b>Protecteurs oculaires et faciaux pour l'industrie</b> », et tous les règlements provinciaux.
Protection des voies respiratoires	: <b>Protection respiratoire</b> : Porter un respirateur à adduction d'air pour les travaux dans des espaces clos ou dans des endroits où le système de ventilation ou l'aération ne sont pas suffisants pour garder le taux d'exposition sous le seuil admissible d'exposition (le cas échéant). Le choisir en conformité avec la réglementation provinciale, les règlements municipaux ou des lignes directrices en la matière. Les appareils respiratoires doivent être approuvés par le NIOSH et la MSHA. En cas d'urgence ou de niveaux d'exposition inconnus, utiliser un appareil respiratoire autonome (ARA).
Contrôle de l'exposition de l'environnement	: <b>Contrôle de l'exposition de l'environnement</b> : Il importe de tester les émissions provenant des systèmes d'aération et du matériel de fabrication pour vous assurer qu'elles sont conformes aux exigences de la législation sur la protection de l'environnement. Dans certains cas, il sera nécessaire d'équiper le matériel de fabrication d'un épurateur de gaz ou d'un filtre ou de le modifier techniquement afin de réduire les émissions à des niveaux acceptables.
Autres informations	: <b>Autres informations</b> : Porter des chaussures de sécurité pour la manipulation générale sur les sites clients. Porter des chaussures à support métatarsien et un pantalon sans revers pour la manutention des bouteilles aux installations d'emballage de remplissage. Choisir les chaussures en conformité avec la norme actuelle de la CSA Z195, « <b>Chaussures de protection</b> », et avec les directives et règlements provinciaux, ou locaux en vigueur. Pour travailler avec des matériaux inflammables et oxydants, envisager l'utilisation de vêtements de sécurité résistants aux flammes et anti-statiques.

## SECTION 9: Propriétés physiques et chimiques

### 9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

(a) État physique	: Gaz
(b) Couleur	: Incolore.
(c) Odeur	: Non détectable à l'odeur.
Seuil olfactif	: Aucune donnée disponible
(d) Point de fusion	: $\geq -219$ °C (-362°F)
Point de congélation	: $\geq -219$ (-362°F)
(e) Point d'ébullition	: -183 °C (-297°F)
(f) Inflammabilité	: Ininflammable
(g) Inflammabilité (solide, gaz)	: Ininflammable
(h) Point d'éclair	: Non applicable.
(i) Température d'auto-inflammation	: Non-inflammable.
(j) Température de décomposition	: Aucune donnée disponible
(k) pH	: Sans objet.
(l) Viscosité, cinématique	: Sans objet.
(m) Solubilité	: Eau: 39 mg/l
(n) Coefficient de partition de n-octanol dans l'eau [log Pow/log Kow]	: Sans objet.
(o) Pression de la vapeur	: Sans objet.
(p) Masse volumique	: 1,4289 kg/m <sup>3</sup> (à 21,1 °C)
Densité relative de gaz	: 1,1
(r) Caractéristiques d'une particule	: Aucune donnée disponible

Ce document n'est sous l'entière responsabilité de la société Linde que jusqu'au moment où il est reçu par voie électronique directement de Linde ou tant qu'il est sur le site Web de Linde Canada inc. où une copie de la version du document est disponible à des fins de téléchargement. Linde ne peut garantir l'intégrité ou l'exactitude de toute version de ce document après son téléchargement électronique ou son retrait de notre site Web.



# Oxygène

## Fiche de Données de Sécurité F-4638

conformément à la Loi sur les produits dangereux (11 février 2015)

Date d'émission: 10-15-1979

Date de révision: 07-28-2023

Remplace la fiche: 01-01-2021

Version: 1.1

(s) Masse moléculaire	: 32 g/mol
(t) Température critique	: -118,6 °C (-181.48°F)
(u) Pression critique	: 50,4 bar (731.4 psi absolu)
(v) Propriétés comburantes	: Comburant.
(w) Vitesse d'évaporation relative (acétate de butyle=1)	: Aucune donnée disponible
Vitesse d'évaporation relative (éther=1)	: Sans objet.

### 9.2. Autres informations

Groupe de gaz	: Gaz comprimé
Indications complémentaires	: Gaz ou vapeur plus lourd que l'air. Peut s'accumuler dans les endroits confinés, en particulier au niveau du sol ou en dessous.

## SECTION 10: Stabilité et réactivité

Réactivité	: Pas de données supplémentaires.
Stabilité chimique	: Stable dans les conditions normales.
Possibilité de réactions dangereuses	: Oxyde violemment les matières organiques.
Conditions à éviter	: Aucune.
Matières incompatibles	: Maintenir l'équipement sans huile ni graisse. Prendre en compte, en cas de combustion, le risque potentiel de toxicité dû à la présence de polymères chlorés ou fluorés dans les canalisations d'oxygène en haute pression (>30 bar) . Peut réagir violemment avec les matières combustibles. Peut réagir violemment avec les agents réducteurs.
Produits de décomposition dangereux	: None.

## SECTION 11: Données toxicologiques

**11.1 Voies d'exposition possibles** : Inhalation

**11.2 Symptoms related to the physical, chemical, and toxicological characteristics** : Pas de données supplémentaires.

### **11.3 Effets différés et immédiats et effets chroniques**

Toxicité aiguë (voie orale)	: non classé
Toxicité aiguë (voie cutanée)	: non classé
Toxicité aiguë (inhalation)	: non classé
Corrosion cutanée/irritation cutanée	: non classé pH: Sans objet.
Lésions oculaires graves/irritation oculaire	: non classé pH: Sans objet.
Sensibilisation respiratoire ou cutanée	: non classé
Mutagénicité sur les cellules germinales	: non classé
Cancérogénicité	: non classé
Toxicité pour la reproduction	: non classé
Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) (exposition unique)	: non classé
Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) (exposition répétée)	: non classé

Ce document n'est sous l'entière responsabilité de la société Linde que jusqu'au moment où il est reçu par voie électronique directement de Linde ou tant qu'il est sur le site Web de Linde Canada inc. où une copie de la version du document est disponible à des fins de téléchargement. Linde ne peut garantir l'intégrité ou l'exactitude de toute version de ce document après son téléchargement électronique ou son retrait de notre site Web.



# Oxygène

## Fiche de Données de Sécurité F-4638

conformément à la Loi sur les produits dangereux (11 février 2015)

Date d'émission: 10-15-1979

Date de révision: 07-28-2023

Remplace la fiche: 01-01-2021

Version: 1.1

Danger par aspiration : non classé

### 11.4 Toxicité

Oxygène ( l f ) 7782-44-7	
CL50 Inhalation - Rat [ppm]	Aucune donnée disponible

## SECTION 12: Données écologiques

### 12.1. Toxicité

Écologie - général : Ce produit est sans risque sur le plan écologique.

### 12.2. Persistance et dégradabilité

Oxygène (7782-44-7)	
Persistance et dégradabilité	Ce produit est sans risque sur le plan écologique.

Oxygène (7782-44-7)	
Persistance et dégradabilité	Aucune donnée disponible.

### 12.3. Potentiel de bioaccumulation

Oxygène (7782-44-7)	
Coefficient de partage n-octanol/eau (Log Pow)	Sans objet.
Coefficient de partage n-octanol/eau (Log Kow)	Sans objet.
Potentiel de bioaccumulation	Ce produit est sans risque sur le plan écologique.

Oxygène (7782-44-7)	
Coefficient de partage n-octanol/eau (Log Pow)	Sans objet.
Coefficient de partage n-octanol/eau (Log Kow)	Sans objet.
Potentiel de bioaccumulation	Ce produit est sans risque sur le plan écologique.

### 12.4. Mobilité dans le sol

Oxygène (7782-44-7)	
Mobilité dans le sol	Aucune donnée disponible.
Coefficient de partage n-octanol/eau (Log Pow)	Sans objet.
Coefficient de partage n-octanol/eau (Log Kow)	Sans objet.
Écologie - sol	Ce produit est sans risque sur le plan écologique.

Oxygène (7782-44-7)	
Mobilité dans le sol	Aucune donnée disponible.
Coefficient de partage n-octanol/eau (Log Pow)	Sans objet.
Coefficient de partage n-octanol/eau (Log Kow)	Sans objet.
Écologie - sol	Dû à sa grande volatilité, la pollution des sols ou eaux par ce produit est improbable. Partition into soil is unlikely.

### 12.5. Autres effets néfastes

Effet sur la couche d'ozone : None.  
Effet sur le réchauffement planétaire : Pas d'effet connu avec ce produit.

## SECTION 13: Données sur l'élimination

Recommandations pour le traitement du produit/emballage : Éliminer le contenu/récipient dans conformément à la réglementation locale / régionale / nationale / internationale. Contacter le fournisseur pour des exigences particulières.

## SECTION 14: Informations relatives au transport

Ce document n'est sous l'entière responsabilité de la société Linde que jusqu'au moment où il est reçu par voie électronique directement de Linde ou tant qu'il est sur le site Web de Linde Canada inc. où une copie de la version du document est disponible à des fins de téléchargement. Linde ne peut garantir l'intégrité ou l'exactitude de toute version de ce document après son téléchargement électronique ou son retrait de notre site Web.





# Oxygène

## Fiche de Données de Sécurité F-4638

conformément à la Loi sur les produits dangereux (11 février 2015)

Date d'émission: 10-15-1979

Date de révision: 07-28-2023

Remplace la fiche: 01-01-2021

Version: 1.1

### 14.1. Description sommaire pour l'expédition

Conformément aux exigences relatives au TMD

#### Transport des marchandises dangereuses (TMD)

N° UN (TMD)	: UN1072
TMD Classe primaire de danger	: 2.2 - Classe 2.2 - Gaz ininflammables, non toxiques
Classes (de risque) subsidiaire de la réglementation TMD	: 5.1
Nom officiel d'expédition TMD	: OXYGÈNE COMPRIMÉ
Indice PIU	: 3 000
Indices des quantités limites d'explosifs et des quantités limitées	: 0.125 L (0,125 L)
Indice véhicule routier de passagers ou indice véhicule ferroviaire de passagers	: 75 L

### 14.2. Transport aérien et maritime

#### IMDG

N° ONU (IMDG)	: 1072
Nom officiel d'expédition (IMDG)	: OXYGÈNE COMPRIMÉ
Classe (IMDG)	: 2 - Gaz
N° GSMU	: 122

#### IATA

N° UN (IATA)	: 1072
Nom officiel d'expédition (IATA)	: Oxygen, compressed
Classe (IATA)	: 2 - Gases

## SECTION 15: Informations sur la réglementation

### 15.1. Directives nationales

#### Oxygène (7782-44-7)

Inscrit sur la liste canadienne DSL (Liste intérieure des substances)

#### Oxygène (7782-44-7)

Inscrit sur la liste canadienne DSL (Liste intérieure des substances)

### 15.2. Réglementations internationales

#### Oxygène (7782-44-7)

Inscrit dans l'AICS (Australian Inventory of Chemical Substances)  
Inscrit dans l'IECSC (Inventory of Existing Chemical Substances Produced or Imported in China)  
Inscrit dans l'EINECS (European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances)  
Inscrit dans l'ECL (Existing Chemicals List) coréenne  
Inscrit dans le NZIoC (New Zealand Inventory of Chemicals)  
Inscrit dans le PICCS (Philippines Inventory of Chemicals and Chemical Substances)  
Inscrit dans l'inventaire du TSCA (Toxic Substances Control Act) des États-Unis  
Inscrit dans l'INSQ (Mexican National Inventory of Chemical Substances)

#### Oxygène (7782-44-7)

Inscrit dans l'AICS (Australian Inventory of Chemical Substances)  
Inscrit dans l'IECSC (Inventory of Existing Chemical Substances Produced or Imported in China)  
Inscrit dans l'EINECS (European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances)  
Inscrit dans l'ECL (Existing Chemicals List) coréenne  
Inscrit dans le NZIoC (New Zealand Inventory of Chemicals)  
Inscrit dans le PICCS (Philippines Inventory of Chemicals and Chemical Substances)  
Inscrit dans l'inventaire du TSCA (Toxic Substances Control Act) des États-Unis  
Inscrit dans l'INSQ (Mexican National Inventory of Chemical Substances)

## SECTION 16: Autres informations

Date d'émission : 15/10/1979

Ce document n'est sous l'entière responsabilité de la société Linde que jusqu'au moment où il est reçu par voie électronique directement de Linde ou tant qu'il est sur le site Web de Linde Canada inc. où une copie de la version du document est disponible à des fins de téléchargement. Linde ne peut garantir l'intégrité ou l'exactitude de toute version de ce document après son téléchargement électronique ou son retrait de notre site Web.





# Oxygène

## Fiche de Données de Sécurité F-4638

conformément à la Loi sur les produits dangereux (11 février 2015)

Date d'émission: 10-15-1979

Date de révision: 07-28-2023

Remplace la fiche: 01-01-2021

Version: 1.1

Date de révision : 28/07/2023  
Remplace la fiche : 01/01/2021

Indications de changement:  
Conseils de formation

: S'assurer que les opérateurs comprennent les risques que présente l'enrichissement en oxygène.

Autres informations

: Linde Canada Inc. demande aux utilisateurs de ce produit de bien étudier cette fiche signalétique et d'être conscients des dangers du produit et des précautions à prendre. Afin de promouvoir l'utilisation sécuritaire de ce produit, l'utilisateur doit 1) informer son personnel, ses agents et ses sous-traitants de l'information contenue dans cette fiche signalétique et de tout danger ou précaution à prendre, 2) fournir cette même information à tous ses clients utilisateurs de ce produit, et 3) demander à ces derniers de transmettre la même information à leurs employés et à leurs clients.

Les opinions exprimées ici sont celles d'experts qualifiés de Linde Canada inc. Nous croyons que l'information contenue dans ce document est en vigueur à la date de cette fiche de données de sécurité (FDS). Puisque l'utilisation de ces informations et les conditions d'utilisation ne sont pas sous le contrôle de Linde Canada inc, il est dans l'obligation de l'utilisateur de déterminer les conditions d'utilisation sécuritaire du produit. Les fiches signalétiques de Linde Canada sont fournies lors de la vente ou de la livraison par Linde Canada inc. ou des distributeurs et des fournisseurs indépendants qui conditionnent et vendent nos produits. Pour obtenir des fiches signalétiques courantes pour ces produits, contactez votre représentant Linde, le distributeur local, ou le fournisseur, ou les télécharger à partir du [www.lindecana.ca](http://www.lindecana.ca).

Danger pour la santé NFPA

: 0 - L'exposition dans des conditions d'incendie n'occasionnerait pas de dangers supplémentaires aux matières combustibles ordinaires.

Danger d'incendie NFPA

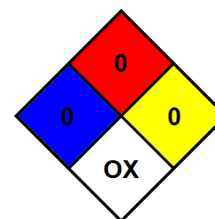
: 0 - Les substances ne brûleront pas.

Réactivité NFPA

: 0 - Normalement stable, même dans des conditions d'exposition au feu, et non réactif à l'eau.

Danger spécifique NFPA

: OX - Cela dénote un oxydant, un produit chimique qui peut augmenter considérablement le taux de combustion / incendie.



Notation de danger

Santé

: 0 Risque minimal - Pas de risque significatif pour la santé

Inflammabilité

: 0 Risque minimal - Produit incombustible

Physique

: 3 Danger grave - Matières pouvant former des mélanges explosifs avec l'eau et capables de détonation ou de réaction explosive en présence d'une source d'amarçage forte. Matières pouvant se polymériser, se décomposer, se transformer par elles-mêmes ou subir une modification chimique à température et pression normale avec un risque modéré d'explosion.

SDS Canada (GHS) - Linde NEW

*Ces informations étant basées sur nos connaissances actuelles et décrivant le produit pour les seuls besoins de la santé, de la sécurité et de l'environnement. Elles ne doivent donc pas être interprétées comme garantissant une quelconque propriété spécifique du produit*

Ce document n'est sous l'entière responsabilité de la société Linde que jusqu'au moment où il est reçu par voie électronique directement de Linde ou tant qu'il est sur le site Web de Linde Canada inc. où une copie de la version du document est disponible à des fins de téléchargement. Linde ne peut garantir l'intégrité ou l'exactitude de toute version de ce document après son téléchargement électronique ou son retrait de notre site Web.